



Expropriation d'un mobilhome

Par **Mando**, le **18/03/2021** à **01:30**

Bonjour

je suis propriétaire d'un mobilhome dan un village de vacances Siblu à Valras plage depuis quelques années. J'ai eu des difficultés de paiement de loyer 2020. que j'ai réussi à solder avec des menaces d'expropriation. Mais, malgré le règlement, Siblu a quand même gagé mon mobilhome pour le mettre en vente. Ce que je ne souhaitais pas surtout que j'ai engagé des frais dessus. En même temps, comme tous les ans, Siblu m'a fait signer le contrat pour la saison 2021. J'ai donc un contrat qui maintient ma propriété du mobilhome, avec un loyer que je dois acquitter d'ici le mois d'avril 2021, en même temps mon mobilhome est gagé et mis en vente.

Qui peut m'aider ? Que faire, à qui m'adresser ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **18/03/2021** à **06:08**

Bonjour,

Sachant qu'il s'agit d'un mobilhome, il faudrait savoir si vous êtes locataire ou propriétaire de ce mobilhome et locataire du terrain où il est installé ?

Par **youris**, le **18/03/2021** à **09:28**

tisuisse,

dans sa première phrase, Mando indique qu'il est propriétaire de son mobil home et qu'il paie un loyer pour l'occupation de son terrain.

si votre mobil home est gagé, c'est que vous avez une dette envers votre bailleur.

avoir un bien gagé dont vous êtes toujours propriétaire, ne signifie pas qu'il est mis en vente.

salutations

Par **Mando**, le **18/03/2021** à **20:59**

Bonjour

Merci pour vos réponses.

Le problème c'est que le gage n'a pas été levé malgré le solde de la dette, le mobilhome a été déplacé avant le début de la saison, le 13/03/2021. Je ne comprends pas pourquoi on m'a fait signer le contrat de la nouvelle saison alors que la décision était déjà prise.

En plus je venais d'investir sur le mobilhome dans son aménagement et équipement.

Que pourrais-je faire.

Si vous avez un conseil, vous pouvez me joindre aussi au : xxxxxxxxxx. Merci